

# L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3. — Etats-Unis, \$3.50.  
Tout semestre commencé se paie en entier.  
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. VIII.

No. 23.

Prix du numéro, 7 centims. — Annonces, la ligne, 10 centims.  
Toute communication doit être affranchie.  
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 7 JUIN 1877

## SOMMAIRE

Correspondance européenne. — La crise, par L. O. David. — Les lettres canadiennes. — Les littérateurs canadiens en France, par L. O. David. — L'album de l'Institut d'Ottawa. — L'abbé. — La Saint-Jean-Baptiste. — Les Noces d'Or de Pie IX. — Le délégué apostolique à Montréal. — Les pèlerins canadiens à Montréal. — Bibliographie : Hommage aux jeunes catholiques libéraux ; De l'intervention du prêtre dans l'ordre intellectuel et social. — Explication du tableau dogmatique de la Propagation de la Foi. — Choses et autres. — Les rois bergers. — Prix du marché de détail à Montréal. — Le Sorcier du Mont Granier (suite). — Clérical, par Bathild Romniol. — Revue de la semaine. — Faits divers. — Les échecs. — Le jeu de dames.

GRAVURES : Mgr. Conroy, évêque d'Armagh, ahlégat pontifical en Canada ; Mgr. Hannan, nouvel archevêque d'Halifax, N.-E. ; Tableau dogmatique et historique de la Propagation de la Foi ; La guerre d'Orient : Vue de Bayazid, en Asie, pris par les Russes ; Constantinople ; Embarquement de troupes pour le Danube ; Constantinople ; Embarquement d'artillerie pour l'Asie, sur le *Medjide*, vaisseau blindé ; Guerre d'Orient : La flotte turque ; Départ du Czar pour aller prendre le commandement de l'armée du Danube.

## CORRESPONDANCE EUROPÉENNE

Paris, le 16 mai 1877.

Mes dernières lettres vous laissaient pressentir que, sous le ciel assombri des incidents parlementaires, se formait un grand orage, n'est-ce pas ? Eh bien, il a éclaté inopinément hier.

Les premiers souffles de l'ouragan ont commencé leur œuvre, et le ministère Jules Simon a été emporté, à la surprise générale. Quand je dis surprise, je parle du gros public, de ceux qui croient les yeux fermés et ne jugent des acteurs que sur leurs costumes et d'après les décors.

Pour les esprits perspicaces, auxquels la faveur, l'intérêt ou le devoir ouvrent les coulisses politiques, la chute du cabinet ne les a point étonnés : la fin était prévue, ses jours étaient comptés.

Ebranlé déjà par une politique de concessions et d'expédients, ayant mécontenté ses propres partisans, sans s'être rallié, parmi ses adversaires, les indécis et les timides, qui, en tous pays, n'attendent qu'une occasion opportune pour se ranger du côté du pouvoir, le ministère, fort en apparence, mais au fond discrédité, a franchement eu le sort qu'il méritait.

N'avoir pas su ou pu offrir, à l'occasion de la campagne entreprise contre le catholicisme, bien que déguisée sous le prétexte d'une guerre au *cléricalisme*, les garanties que la *massé conservatrice* attendait, a suffi pour décider en un jour du sort du cabinet.

Comme je vous l'écrivais, la motion de M. Leblond, adoptée par plus de trois cents voix, motion ainsi conçue : "La Chambre, confiante dans la fermeté du cabinet, et certaine qu'il saura user des moyens légaux qu'il a à sa disposition pour résister aux empiètements du cléricalisme, passe à l'ordre du jour," a décidé de la conduite ultérieure du Maréchal.

A l'effroi causé par l'adoption de cet ordre du jour, la belle lettre du cardinal Guibert, archevêque de Paris, lettre dans laquelle le prélat réclamait les droits des catholiques et affirmait la liberté de l'Eglise, a signalé les périls où l'on courait.

Afin de répondre à cette sorte de défi, le Sénat, par l'organe de M. de Franclieu, devait, à son tour, adresser une interpellation au gouvernement. Mais le moment venu, et après une délibération des membres de la droite, l'avis contraire a prévalu. C'est Mgr. Dupanloup qui a réussi à faire changer les desseins de la droite.

Imaginez-vous la foudre tombant par un beau soleil au milieu d'une foule joyeuse dansant un jour de fête sur une place publique, et vous aurez l'effet de l'étonnement

mêlé de stupeur causé par la fin de ce cabinet dissous, non par la Chambre dont il relève, mais par une lettre présidentielle équivalant presque à un décret.

En somme, le Président use de son droit constitutionnel en se séparant d'un ministère qu'il pense ne pas représenter l'opinion. C'est au pays à prononcer entre la Chambre et la politique présidentielle. La dissolution sera certainement l'effet de la chute du cabinet, et dans trois mois, nous aurons la réponse de la France.

Les boulevards et les rues de Paris présentaient, hier soir, une grande animation. On discutait l'événement du jour, ses causes et ses suites ; et Dieu sait si les commentaires allaient leur train.

"On l'a renvoyé comme un galeux, criait un passant, en parlant de M. Jules Simon : on ne lui a pas même donné ses huit jours !"

D'autres discutaient sérieusement la question de la constitutionnalité.

Écoutons un orateur qu'un groupe entourait : "Nous avions dit, dans la constitution du 14 janvier 1852, un article 6 qui disait : 'Le Président de la République est responsable devant le peuple français, auquel il a toujours droit de faire appel.'"

—Oui, répondait un autre d'une voix plus haute. Mais cet article a été abrogé, et nous vivons sous la constitution du 25 février 1875, dont l'article 6 est ainsi conçu : "Les ministres sont solidairement responsables devant les Chambres de la politique générale du gouvernement, et individuellement de leurs actes personnels."

"Le Président de la République n'est responsable que dans les cas de haute trahison."

Ici, l'on accuse les cléricaux d'avoir conseillé le Maréchal ; l'on dit ailleurs que ce sont les orléanistes : MM. de Broglie, Buffet, que l'on charge du fait.

Rien de curieux et d'original comme d'écouter sur les boulevards ces promeneurs, ces groupes parlant haut et gesticulant avec animation.

"Quels seront les futurs ministres ? demandait l'un : M. d'Audiffret-Pasquier ! Pourquoi pas M. de Fourtou ou M. de Broglie, ou M. le duc De Cazes ?"

—Tout est possible, répondait l'autre.

—Oui, faisait un troisième interlocuteur : mais ce sera alors un deuxième ministère de combat, et alors... ?

Devant la façade du Grand-Hôtel stationnait une foule énorme ; car, on attendait les résultats de la réunion plénière de toutes les gauches convoquées dans les salles de l'établissement. Il y avait à peu près trois cents députés présents. Il s'agissait de savoir si l'on allait accepter le ministère nouveau, attendre ses actes pour le juger, ou bien si, le récusant dès d'abord, l'on allait forcer le Président à recourir au remède *in extremis*, la dissolution.

La résolution présentée par M. Gambetta et adoptée à l'unanimité, est venue le 17 mai à la tribune. Voici le littéral de cet ordre du jour :

La Chambre, considérant qu'il lui importe, dans la crise actuelle, et pour remplir le mandat qu'elle a reçu du pays, de rappeler que la prépondérance du pouvoir parlementaire s'exerce pour la responsabilité ministérielle est la première condition du gouvernement du pays par le pays, que les lois constitutionnelles ont eu pour but d'établir ;

Déclare que la confiance de la majorité ne

saurait être acquise qu'à un cabinet libre de son action et résolu à gouverner suivant les principes républicains, qui peuvent seuls garantir l'ordre et la prospérité au dedans, et la paix au dehors ;

Et passe à l'ordre du jour.

Maintenant, à vrai dire, les personnes bien informées pensent que MM. de Broglie et Buffet sont les instigateurs de ce coup d'état à l'intérieur ; que depuis longtemps ce changement se tramait, et que l'on a voulu dévancer l'époque du renouvellement des conseils généraux, afin d'en disposer pour les élections prochaines, et avoir ainsi pour soi tout l'outillage administratif.

L'interpellation des catholiques au Sénat n'aurait pas eu lieu à cause de ce coup, connu de quelques initiés. La faire, c'eût été donner trop beau jeu aux républicains, en portant une question de politique intérieure sur un terrain aussi brûlant. D'ailleurs, le nouveau ministère aura pour lui les ravages du phylloxéra, le poids des impôts, les complications extérieures que l'on redoute ; et si la récolte s'annonce mal, les nouveaux auront autant d'atouts dans leur jeu.

Je ne me porte garant d'aucun de ces on-dit, mais en homme impartial, je vous raconte ce que j'ai entendu de tous côtés.

On prête aussi aux princes d'Orléans le plan ci-dessous :

10. Augmenter les difficultés du gouvernement républicain, après avoir fait croire au pays que M. Jules Simon est la dernière carte du parti républicain, qu'après lui il n'y a de possible que la plus extrême démagogie, et que, le jour où il aura échoué, il n'y aura qu'à choisir entre le néant et la réaction ;

20. Ce travail accompli, appeler au commandement de Paris le duc d'Aumale, comme le Directoire fit pour Augereau à la veille du 18 Fructidor ;

30. Ajourner les Chambres et prendre pour un mois tous les pouvoirs ;

40. Attendre si, dans l'intervalle, ne se produirait pas une guerre extérieure qu'on aurait l'air de subir, mais qui permettrait à ce même duc d'Aumale de revenir, dans un pays qui passe pour changeant et enclin à accepter le fait accompli, solliciter, avec le prestige de la victoire, la nomination d'une Chambre disposée à l'élire Président dans le futur Congrès ;

50. Transformer, en 1880, la présidence républicaine en stathouderat princier, et "réveiller l'esprit monarchique" en réorganisant une cour dont, paraît-il, le besoin se fait sentir.

Espérons que si ces prévisions se réalisent, le comte de Chambord sera au poste pour empêcher ses bons cousins d'Orléans d'oublier ses droits et ses légitimes prétentions.

L'Allemagne arme sur les frontières, en Alsace et en Lorraine, et l'ambassadeur d'Italie, le général Cialdini, en apprenant la retraite de M. Jules Simon, s'est empressé de lui rendre visite.

S'il revient une Chambre conservatrice dans quatre mois, ce sera fort bien. Mais si la majorité se trouve républicaine, qu'arrivera-t-il ?

Un fait curieux, en désaccord avec nos habitudes parlementaires, et qui me frappe, c'est l'arrivée au pouvoir de certaines personnalités telles que MM. de Broglie, Fourtou, de Meaux, etc., qui ne sont point obligés de faire ratifier leur charge de membres du cabinet par leurs électeurs. Ils ont, été la plupart, quatre fois membres de cabinets divers, et jamais ces messieurs n'ont eu besoin de faire ratifier, en leurs personnes, le choix de l'Exécutif.

—Si tous les jours se suivent, ils ne se ressemblent pas : M. Jules Simon s'en est aperçu, et Billoir, d'horrible mémoire, l'a appris une fois pour toutes. Ce criminel a payé sa dette à la justice. On a craint,

sans doute, une trop grande foule à l'exécution ; car, le veille au soir, les journaux parlaient même de l'espoir d'une commutation de peine. Il n'en a rien été. Dans la nuit, l'exécuteur et ses aides ont dressé la guillotine. Les préparatifs achevés, le bourreau a prévenu le directeur de la prison que tout était prêt. On s'est rendu dans la cellule du condamné, qui dormait profondément. Il a fallu le secouer même pour l'éveiller. Il pouvait être quatre heures du matin. Tandis qu'il ouvrait péniblement les yeux, le greffier lui a annoncé que son pourvoi ayant été rejeté, sa dernière heure était sonnée. Le condamné a entendu la messe. On a procédé à la toilette, c'est-à-dire à la coupe des cheveux. L'opération terminée, on lui a lié les mains derrière le dos, couvert les épaules d'une capote de laine grise, et les grandes portes de la prison se sont ouvertes.

Les montants de la fatale machine ont été les premiers objets qui ont frappé les yeux du condamné.

Un escadron de cavaliers, un piquet de soldats, une escouade de sergents de ville, et quelques rares curieux, s'agitaient confusément dans une brume humide autour de l'échafaud. Après avoir embrassé son confesseur, Billoir monte les degrés d'un pas ferme. Arrivé sur la plateforme, le bourreau lui place la main sur l'épaule. Du même coup, les pieds trébuchant sur la bascule, le corps s'abat tout de son long sur une planche, qui, glissant entre deux rainures, porte, avec la vitesse de l'éclair, la tête sous le couteau. La masse d'acier tombe instantanément avec un bruit sourd, et la chose est faite. Tout cela en quelques secondes. La vue de l'appareil, les détails, le public, la mise en scène est plus horrible que l'opération, puisque opération il y a ; car elle s'entend plus qu'elle ne se voit.

Ces tristes cérémonies, qui le croirait ? attirent, comme les premières représentations, un public spécial. C'est affreux. Ainsi, pendant toute la semaine qui a précédé l'exécution, des masses de personnes ont passé la nuit sur la place, afin d'assister à ce dénouement qu'ils apprécient en connaisseurs. Ces dilettanti de la mort ont été déçus cette fois.

Moyaux, lui, l'assassin de sa fille, la petite Jeanne, le triste héros du puits de Bagneux, a échappé à la mort. Le jury a trouvé, dans son cas, des circonstances atténuantes. Est-ce parce que le puits était à sec et qu'il mesurait quatre-vingt-dix pieds de profondeur ? Franchement, l'arrêt condamnant le misérable aux travaux forcés a surpris le public.

A propos du procès Moyaux, la salle du tribunal avait été de nouveau, ainsi que je vous le disais dans ma dernière lettre, au sujet des débats Billoir, transformée en salle de spectacle. Parmi les assistants on remarquait encore l'ambassadrice d'Allemagne, et M. Alexandre Dumas, suivant attentivement les débats et prenant des notes, sans doute pour quelque sujet de pièce.

L'affluence était si grande, que, dans leur préoccupation à sortir, nombre de personnes ont oublié quelque chose, soit sur les banquettes, soit dans le prétoire, et même dans les bancs de la presse. Ainsi, on a ramassé une quantité de roulettes, de cannes, de mouchoirs, de parapluies, et jusqu'à des pardessus qui avaient été laissés là par leurs propriétaires.